

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
20

Conseillers absents :  
13

-----  
**Séance ordinaire du 13 avril 2023**  
**dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim**  
**(le treize avril de l'an deux mille vingt-trois)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM et Alexandre DURRWELL

**Excusés (13) :**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
M. Jean KIMMICH (procuration à M. MARCUZ)  
Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. BECHT)  
M. André GIRONA (procuration à Mme ADAM)  
M. Alain DREYFUS  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)  
Mme Véronique FLESCH (procuration à M. NYREK)  
Mme Bérengère MICODI  
M. Sébastien BURGUY (à partir du point n°7)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### Point 1 de l'ordre du jour

#### Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de désigner :

- M. Patrick BOUTHERIN
- M. Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

=====

Délibéré comme dessus

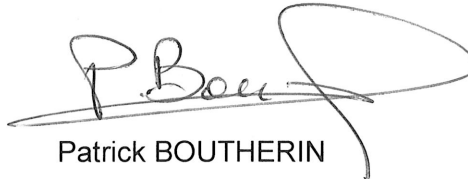
Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 17 avril 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*